



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3313 - Aide au sport scolaire

Proposition d'attribution d'aides au sport scolaire

Rapport n° CP/2016/541

Service gestionnaire :
J530 - Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des aides aux frais de transport, aux associations sportives des collèges, participant aux compétitions organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire et par l'Union Générale de l'Enseignement Libre.

Le Département encourage la pratique sportive des jeunes Bas-Rhinois en soutenant les associations sportives, notamment en apportant une aide aux frais des transports dans le cadre des compétitions sportives scolaires.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transports dans le cadre de compétitions sportives scolaires

Le Département prend en charge 24 % des dépenses engagées par les associations sportives scolaires participant aux compétitions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15272	65-6574-28	28 000,00 €	22 826,02 €	21 893,12 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 21 893,12 € aux bénéficiaires figurant dans le tableau annexé.

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,

Frédéric BIERRY